



LISTE DES PIÈCES ET DOCUMENTS À FOURNIR AU NOTAIRE DANS LE CADRE D'UNE DONATION

I – POUR TOUS TYPES DE DONATION

→ Concernant l'état civil des donateurs / donataires

- Copie complète du livret de famille (toutes les pages) ;
- Le cas échéant, copie complète du contrat de mariage ;
- Le cas échéant, copie complète de l'acte constatant un changement de régime matrimonial ;
- Copie recto/verso des cartes d'identité ou passeport en cours de validité ;
- Le cas échéant, copie du titre séjour ;
- Fiches de renseignements d'état civil dûment complétées.

- RIB de chaque donateur ;
- Copie des actes de donations faites par le(s) donateur(s) au(x) donataire(s) (dons manuels et/ou acte authentique).

II – DONATION D'IMMEUBLE

- Titre de propriété des biens donnés ;
- Avis de valeur de l'immeuble donné établi par un professionnel (si possible, fournir 2 évaluations pour plus de sécurité).

III – DONATION DE PARTS DE SOCIÉTÉ

- Copie des statuts à jour ;
- Evaluation des titres par un expert-comptable ;
- Procès-verbal de l'assemblée donnant agrément à la cession, s'il y a lieu.

IV – DONATION DE VALEURS MOBILIÈRES

- Coordonnées de la banque et du gestionnaire du portefeuille ;
- Type de référence du compte ou contrat objet de la donation.



Pas le temps de passer chez votre Notaire ? Vous disposez d'une tablette ou d'un ordinateur doté d'une caméra et d'un micro ? Vous avez alors l'équipement nécessaire pour réaliser un entretien en visioconférence. **Simple, en toute confidentialité, grâce au lien internet sécurisé qui vous sera communiqué, vous pourrez de chez vous, dialoguer avec lui**

2, Bd Agutte Sembat - 38000 GRENOBLE (France) - Tél. : +33 (0)4 76 87 90 95

Accessibilité : Trams A et B (Victor Hugo) / Bus C1, C3, C4 et 40 / Parkings : Vaucanson, Victor Hugo

✉ : office@malatray.notaires.fr

Web : malatray.notaires.fr